

**2017-09. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2017**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 29

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTÉ, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Jacques LOUBIERE, Marylise MOREAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU, Serge MAUPOUET.

Excusées ayant donné pouvoir : 4

Mélissa TROUVE à Marcel GINOUX, Caroline AUDOUIN à Françoise BLEYNIE, Josette GROLEAU à Brigitte FAVREAU, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

Absents : 2

Nicolas GAZEAU, Laurence HENRY.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel GINOUX

Date de la convocation : 10 février 2017

Date d'affichage : 24 FEV. 2017

Cf. Procès-verbal joint
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JANVIER 2017

AR/AB

PROCES VERBAL

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 32

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Jean-Claude LANDREAU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTÉ, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Dominique DEREN, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Danièle COMBY, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Nelly VEILLET à Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE à Jean-Claude LANDREAU, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Date de la convocation : 12 janvier 2017

Date d'affichage :

Monsieur MACHON, le Maire, déclare la séance du 18 janvier ouverte puisque le quorum est atteint. Il donne lecture des pouvoirs.

Monsieur Bruno DRAPRON se propose comme secrétaire de séance. Monsieur le Maire le remercie.

2017-1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Monsieur MAUPOUET salue l'ensemble des personnes présentes et fait part de ses remarques concernant le procès-verbal du dernier Conseil Municipal.

Il évoque une tendance assez prononcée visant à résumer les présentations et les interventions des conseillers municipaux.

« A la lecture, on ressent des formules lapidaires, des ellipses narratives, des suspensions sans parler des questions des membres de l'opposition ou des réponses données par les membres de la majorité, où la simple justification des délibérations proposées n'est même pas toujours indiquée autrement que par une formule similaire à celle-ci : ' Monsieur ou Madame présente le projet de délibération.' Ce n'est pas un peu court pour celui qui voudrait avoir à élaborer son propre jugement sur les mesures proposées et les débats qui suivent ? »

Ensuite, il donne des exemples :

- Concernant la réhabilitation d'un ensemble immobilier Pelletan, une erreur matérielle signalée dans ce paragraphe : « une erreur matérielle sur l'avant dernier paragraphe de la première page du document à retirer n'est pas un élément majeur de la décision proposée » ;
- Un deuxième exemple à la page 30, « Monsieur NEVEU présente les points concernant l'eau et l'assainissement » : il considère que le procès-verbal n'est pas assez précis quant à cette présentation ;
- « Dans la formule citée dans le texte actuel - Monsieur HENRY - En outre vous dites souvent 'on' et 'nous', c'est qui ce 'on' et ce 'nous', qui décide de tous ces changements ? Il s'agit d'une part de Madame HENRY. D'autre part, il manque quelque chose dans la transcription. Il aurait fallu reprendre l'intervention initiale de Monsieur NEVEU » ;
- Enfin, il évoque son intervention au sujet des ouvertures dominicales. Il a demandé la fourniture d'un bilan et l'a indiqué en séance. Or cela ne figure pas dans le procès-verbal. Il constate aussi que sa démarche – visant à ce qu'une politique décidée en Conseil municipal soit dûment évaluée avant sa reconduction - a été peu prise en compte.

Il pense qu'il faut être vigilant à propos de cette tendance visant à résumer des interventions afin d'éviter tout appauvrissement de la manière dont sont consignés les échanges et les débats.

Monsieur MAUPOUET dit que « cette tendance à résumer, faire des ellipses, à mettre de côté certains passages des choses qui ont été dites, va en s'accroissant. » Il estime qu'il est normal d'attirer l'attention sur ce point.

Monsieur le Maire l'invite à rencontrer Madame Carine BONNARD, la Directrice Générale des Services avec le Directeur de cabinet, Monsieur Loïc PELLOUD pour parler de la manière dont le procès-verbal est rédigé, sachant qu'il est possible d'enregistrer le Conseil et de le retranscrire mot à mot.

Il indique qu'il ne s'agit pas d'une retranscription mot à mot, mais tout simplement d'une retranscription synthétique du débat.

Madame HENRY remercie Monsieur le Maire pour cette invitation à se rendre dans les bureaux de Madame la Directrice Générale des services et de Monsieur PELLOUD mais souligne que les élus de l'opposition ont du mal à avoir des informations.

Elle précise que dans le procès-verbal devrait figurer la question, posée depuis juillet 2015, sur l'accès aux comptes de cabinet du Maire.

Elle rappelle que « nous sommes dans un monument important, avec Egalité, Fraternité et Liberté et il est important que les élus de l'opposition aient accès aux informations, avec des procès-verbaux qui reflètent ce qui se dit réellement dans ce Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire l'invite à rencontrer la Directrice Générale des Services avec le Directeur de cabinet en leur demandant de respecter les formes c'est-à-dire de ne pas venir sans prévenir dans les bureaux des services mais tout simplement de prendre un rendez-vous, sachant que ce dernier lui sera accordé.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2016

Pour l'adoption : 28

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 7 (Josette GROLEAU en son nom et celui de Brigitte FAVREAU, François EHLINGER, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET)

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur le Maire propose de passer au sujet principal « le Débat d'Orientations Budgétaires ».

2017-2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Monsieur le Maire rappelle que le vote aura lieu, non pas pour approuver ou non les orientations budgétaires, mais pour préciser que le débat a bien eu lieu.

Monsieur NEVEU salue d'abord la mémoire et l'engagement de Monsieur Roland MORRISSONNEAU, qui a toujours suivi les débats municipaux avec enthousiasme et motivation depuis son élection.

Il donne lecture du diaporama pour présenter le Débat d'Orientations Budgétaires 2017.

❖ PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017

1) Contexte national et local

Le contexte national est celui d'une croissance faible au niveau national. Elle a entraîné un effort assez important demandé aux collectivités locales.

Le tableau présenté résume la dotation globale de fonctionnement et le prélèvement fait par l'Etat à la contribution apportée à la Ville de Saintes depuis l'élection de 2014, soit 1 785 000 € prélevés par l'Etat. Il faut garder ce montant en tête, eu égard au budget de fonctionnement de la Ville, qui est d'environ 32 000 000 €.

« Pour cette année 2017, nous avons encore le nouveau prélèvement estimé à 307 000 €. »

❖ MARGES DE MANŒUVRE POUR SAINTES

• Épargne brute de la Ville : Différence entre les recettes et les dépenses

Les recettes de la Ville sont impactées par cette baisse globale de fonctionnement. Elles sont constituées des impôts locaux et des dotations de l'Etat. Selon la courbe représentative, l'évolution est négative. A l'inverse, un travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été engagé depuis 2014. Ce sont les chiffres issus des comptes administratifs. La courbe qui retranscrit les dépenses est stable malgré l'indexation des marchés de la Ville (les assurances, les contrats différents marchés prévus), ainsi que l'indexation et l'évolution des situations salariales des agents. Malgré cela, cette hausse comprise entre 500 000 € et 1 000 000 € par an avait été contenue et doit donc être absorbée.

Par conséquent, l'épargne brute de la Ville qui permet de financer en grande partie l'investissement et de rembourser le capital de dette est en baisse. « Nous sommes aux environs de 1 385 000 € pour l'année 2016. La conséquence sera le remboursement de l'annuité d'emprunt de 3 000 000 € environ. L'épargne suffit à peine de rembourser le capital de dette. » C'est une situation délicate qu'il conviendra de continuer à maîtriser pour l'année 2017.

Concernant le taux d'épargne brute, il passe au niveau du seuil de 10%, seuil de vigilance. Cela conduit à devoir maîtriser les dépenses de la Ville qui sont pénalisées par cette baisse des dotations de l'Etat.

• Évolution de l'endettement et capacité de désendettement

Une bonne nouvelle concerne l'endettement de la Ville qui est en baisse, qui a diminué de 8% environ en deux ans. La dette de la Ville était de 30 000 000 € environ hors site Saint-Louis (5 100 000 €).

« A la fin 2016, nous sommes passés à 27 677 000 € (plus 5 100 000 € puisque l'emprunt du site Saint-Louis a été renégocié et sera amorti en 2017). Cela montre que l'endettement est maîtrisé. »

L'épargne brute est en baisse. Il y a le ratio de la capacité de désendettement, qui est examiné dans les collectivités locales. C'est l'encours de dette divisé par l'épargne brute et cela donne le nombre d'années sans contracter de nouveaux emprunts qui sont nécessaires afin de rembourser le capital de la dette à la charge de la Ville. Même si l'encours de dette baisse, la capacité de désendettement augmente et passe à 10,3 années. D'où les efforts sur l'investissement de la Ville pour éviter d'être mis en alerte budgétaire.

- Un plan d'ajustements

Il est nécessaire d'engager un plan d'ajustements pour les comptes de la Ville.

- Structure des recettes et des dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

59% des recettes proviennent de la fiscalité directe payée par les ménages (taxe foncière et taxe d'habitation). Il y a une faible évolution car la Ville n'a pas augmenté les taux.

Tous les ans, une augmentation des bases est votée par l'Assemblée. L'an dernier, elle était de 0,9% et sera de 0,4% cette année. C'est une source constante.

Les dotations de l'État représentent 18% de recettes et diminuent chaque année.

Les autres recettes sont issues de la tarification, notamment les frais d'occupation du domaine public, les différents paiements de services à la Ville, du conservatoire...

4% de l'attribution de compensation représente ce que donne la Communauté d'Agglomération à Saintes (taxe professionnelle).

Dépenses de fonctionnement :

54% de dépenses concernent le personnel.

La Ville de Saintes n'est pas comparable avec les autres villes de France puisque la Communauté d'Agglomération a repris le personnel scolaire. « Si cela n'avait pas été le cas, nous en serions à 60% par rapport à nos dépenses. C'est une dépense sur laquelle notre marge de manœuvre reste limitée, même si nous sommes volontaristes, suite à l'évolution de carrière des agents. Nous ne pouvons agir que sur les départs en retraite et les contractuels. »

Les dépenses proviennent aussi des frais généraux regroupant l'ensemble des prestations que la Ville honore pour payer le gaz, la lumière et les prestataires de la Ville.

2% de dépenses sont issus des frais financiers. La Ville avait particulièrement bien géré la situation à l'époque de Madame Bernadette SCHMITT. La situation est saine, et la Ville n'a pas contracté d'emprunts toxiques.

15% de dépenses proviennent des subventions aux associations et au CCAS. C'est un poste important qui témoigne de la richesse de la Ville de Saintes mais qui a un coût.

Le reste est issu de la cotisation SDIS, qui concerne les pompiers qui assurent la sécurité.

- Évolution prévisionnelle des effectifs

Le nombre d'Équivalent Temps Plein a été diminué, et un effort de maîtrise des emplois publics a été réalisé. Néanmoins, le coût ne baisse pas suite aux indexations et évolutions professionnelles des agents (augmentation de grade après concours, requalification aux échelons supplémentaires).

Malgré la baisse du nombre d'effectifs, il y a une hausse de la masse salariale (Chapitre 012).

Monsieur NEVEU indique que les élus de la majorité ont souhaité faire un travail assez approfondi en matière de Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Maire détaillera la partie sur les projets et la vision sur les différents postes principaux de la Ville.

- Prospective financière 2016-2019

« Nous avons essayé de donner une prospective financière assez détaillée sur ce que devrait être nos comptes pour les futures années. C'est très volontariste. Nous avons besoin d'arriver par exemple à une maîtrise des charges à caractère général. En 2016, nous sommes à 6 100 000 € mais il faudra encore faire des efforts en diminuant de 5%, soit 300 000 €. Encore une fois, ce sont des efforts à faire.

Cette situation est compliquée. Toutes les villes en France s'en plaignent suite à la baisse des dotations de l'État qui annihile les possibilités de la Ville en fonctionnement ou en investissement. Les recettes de fonctionnement sont en stagnation. Compte tenu de l'évolution naturelle des dépenses (indexation,

évolution annuelle des contrats), des efforts doivent être poursuivis pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. »

Monsieur NEVEU donne un exemple sur la négociation menée pour avoir des meilleurs tarifs pour le gaz et les assurances.

❖ PERSPECTIVES, STRATEGIES ET ORIENTATION

- Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique

Monsieur NEVEU indique ce nouveau graphique dans le Débat d'Orientations Budgétaire a été demandé par les élus de l'opposition. Il précise que les comptes publics ne sont pas faits pour être présentés par activité, mais par chapitre budgétaire et que tout est scindé dans le chapitre 012.

Les comptes doivent être reclassés pour voir les grandes politiques de la Ville pour l'imputation des différents coûts.

Le graphique montre la répartition des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des postes :

Culture : 18%

Aménagement – Environnement : 20%

Sécurité – salubrité publique : 7 %

Interventions sociales – Santé : 7%

Sport – Jeunesse : 7%

Événementiel : 3%

Monsieur NEVEU propose de faire défiler le budget principal avant de passer aux questions et laisse la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de poser les questions ou les débats à la fin de la présentation.

Il remercie Monsieur NEVEU pour cette présentation de chiffres, qui donne tous les défis pour gérer une Ville avec les contraintes budgétaires, tout en réalisant des actions. Il évoque la politique et la stratégie générale.

Il évoque l'engagement de ne pas augmenter les taux des taxes locales afin de ne pas aggraver l'écart de fiscalité avec les communes environnantes. Ce sujet doit certainement faire partie d'un projet de territoire car « nous ne pouvons pas accepter que des habitants vivent ailleurs, en raison de taxes plus intéressantes dans les communes environnantes, tout en profitant des services proposés par la Ville. C'est une spirale qui conduit à la paupérisation de la Ville de Saintes, ville-centre du territoire. Il s'agit d'un sujet extrêmement stratégique. L'harmonisation fiscale sera un sujet à traiter dès 2017. Suite à la baisse des dotations de l'État qui impactent les recettes de la ville, nous avons entrepris à la fois une politique de cession d'immeubles appartenant à la Ville et non nécessaires à son fonctionnement et une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'adaptation au niveau d'investissement. »

Cette politique a permis de réduire la dette élevée de la Ville tout en réalisant des projets structurants de rénovation et d'animation de la Ville. Cette politique se poursuivra en 2017 et dans les années suivantes.

La stratégie pour la vision du futur est de renforcer l'attractivité de la Ville dans tous les domaines, en particulier en valorisant le patrimoine ; attractivité pour les habitants, pour les visiteurs et pour les entreprises afin de créer de l'activité commerciale, touristique, économique ou culturelle et de développer l'emploi, de retrouver la croissance du nombre d'habitant.

Cette construction est fondamentale pour l'avenir de Saintes. Cela se retrouve dans toutes les actions que la collectivité entreprend avec la nécessité de rechercher en permanence des économies dues à des recettes sous contraintes, à une politique d'investissement adaptée aux capacités financières de la Ville pour ne pas aggraver l'endettement, et à la recherche de partenariats pour financer les projets.

Par ailleurs, une réunion a lieu avec l'État et la DRAC concernant l'avant projet du Vallon des Arènes de manière à constituer un tour de table avec le Département, l'État, la Région, l'Europe pour financer les projets.

En 2017 seront poursuivies les actions visant à maintenir la propreté et la sécurité dans la ville, ainsi que l'amélioration du cadre de vie que ce soit l'embellissement, le fleurissement, le stationnement, la circulation, la rénovation de l'habitat en centre-ville et la lutte contre l'habitat indigne, la rénovation des rues et des trottoirs dans les quartiers et de l'éclairage public. Tout cela est relatif à l'attractivité de la Ville.

Une orientation très importante concerne le soutien actif au développement économique. C'est une compétence de la Communauté d'Agglomération mais la Ville va travailler avec la CDA et la Région pour se positionner en facilitateur ou partenaire ou actif pour le développement économique.

Ainsi, la Ville poursuivra ses initiatives :

- Pour trouver des entreprises afin d'occuper les friches industrielles (Penn Plax, Saintronic).

Un plan bien concret sera présenté en 2017 avec des candidats d'entreprise pour remplir les bâtiments de Penn Plax. Il faut aussi trouver des entreprises pour remplir les locaux Saintronic et pour créer de l'emploi.

Monsieur le Maire souligne que l'idée est de ramener des investisseurs et des entreprises nouvelles.

- Pour adapter le PLU pour créer du foncier pour les entreprises.

Il rappelle que depuis plus de deux ans, le point essentiel est d'avoir du foncier disponible (Zone de Beaulieu).

- Pour trouver et mettre en place des projets alternatifs pour créer de l'emploi (objectif de cité entrepreneuriale, SNCF).
- Pour ouvrir son site vers les demandeurs d'emplois avec l'entreprise Myfairjob. Par ailleurs, il s'excuse par avance auprès de Madame HENRY pour l'anglicisme « Myfairjob ». Il s'agit d'un site internet visant à mettre en relation des demandeurs d'emplois avec des employeurs.
- Pour soutenir l'emploi dans la construction et dans le commerce par la recherche permanente d'investisseurs.
- Une politique très active dans le domaine de l'animation de la Ville : Soutenir et investir dans l'animation qui représente 3% de l'ensemble de nos dépenses. L'événementiel participe à l'attractivité de la ville, à son rayonnement et crée des activités dans les commerces, les hôtels, restaurants, les services.

Avec la Région, des initiatives seront prises dès 2017 et dans les années suivantes pour collaborer avec Bordeaux, notamment dans le domaine des formations supérieures tout en poursuivant le soutien au CFA et aux grands lycées existants. « Nous pouvons nous réjouir que l'école infirmière soit reconnue comme formation supérieure. »

De plus, en 2017, un travail d'optimisation des bâtiments scolaires rendu nécessaire par l'évolution des effectifs sera mené, en collaboration avec l'Éducation Nationale et la CDA.

Monsieur Le Maire présente les principales orientations budgétaires dans chacun des domaines.

Cadre de vie :

En 2017 :

- Le renforcement et le repositionnement du Service Écoute et Proximité constitueront des enjeux forts pour assurer une meilleure lisibilité et une plus grande réactivité face aux demandes des habitants.
- Le déploiement de fleurissement en centre-ville se poursuivra en 2017 avec les aménagements paysagers du giratoire des pompiers. « Nous devons bien mettre en évidence des paysages

d'évocation méditerranéenne et gallo-romaine pour à la fois souligner la cohérence avec la mise en valeur du gallo-romain et de l'archéologie de la ville, et réduire le coût d'entretien de la ville. Les plantes méditerranéennes sont souvent persistantes et nécessitent moins d'entretien que renouveler des plantations tous les trois mois. »

La visite du Jury National du Comité National des Villes et Villages fleuris est programmée, avec l'objectif de la conservation du label de 4 fleurs, qui est un élément très important pour l'attractivité et le développement du tourisme.

- L'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien des espaces publics permettra d'aboutir et de formaliser toutes les démarches engagées.

Un plan de gestion du patrimoine arboré sera élaboré car les arbres malades peuvent représenter des dangers.

- Poursuite des investissements nécessaires, selon les moyens, des actions qui sont identifiées dans les deux plans de Prévention des Risques Naturels relativement aux inondations et aux mouvements de terrains.

Il faudra donc être très attentif à avoir un programme pluriannuel de surveillance et de travaux dans ce domaine.

Culture :

Un document préparé par Madame OBERSON sera présenté à tous les élus de la majorité et de l'opposition. Il résume et développe la politique relative à la culture et au patrimoine, qui représente 18% des dépenses de la Ville.

Il s'agit d'un enjeu stratégique pour le développement de la ville et pour son avenir. C'est autour de la culture et du patrimoine que se jouera l'avenir de Saintes à l'horizon 2030, le développement de la ville et son succès.

La politique culturelle permet l'accès de tous les publics à la culture et la valorisation du patrimoine artistique et culturelle.

Les 4 axes qui définissent la politique culturelle :

- Mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse : c'est une constante, aussi bien pour la culture que dans le sport. Cette préoccupation de la jeunesse est transversale dans toutes les actions menées. Cela concerne le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, le conservatoire, le service des médiations, les spectacles vivants.
- Mise en valeur des patrimoines et des collections. Cela concerne la mise en place du plan de gestion de la composante UNESCO, Saint- Eutrope qui reçoit des milliers de visiteurs par an ; le développement de l'avant projet du Vallon des arènes avec l'amphithéâtre qui reçoit près de 50 000 visiteurs par an ; la préparation en 2017 de l'anniversaire des 2000 ans de l'arc de Germanicus.
- Soutien de rayonnement de Saintes, cité de la musique : l'accent sera mis sur l'accompagnement et le soutien des parcours musicaux à l'Abbaye aux Dames ; l'accompagnement et soutien financier au festival « Coconut ». Ces deux manifestations font parties de la liste des événements culturels qui sont soutenus et promus par la Nouvelle Région Aquitaine. « C'est une excellente nouvelle car nous n'avions pas sur Saintes cette reconnaissance régionale. »
- Rayonnement de Saintes et de l'offre culturelle avec le Gallia, les médiathèques, les musées, le théâtre amateur et la préparation de l'exposition Manchou avec l'accueil d'objets archéologiques provenant de Chine. L'Exposition sera préparée avec le Département et aura une envergure nationale.

Le rayonnement et l'avenir de Saintes dépendent très largement de la capacité à valoriser le patrimoine, la culture et le positionnement de la Ville dans la nouvelle Région, mais également au sein du Département. La Ville dispose d'un centre historique et culturel incontournable pour les touristes et pour tous ceux qui s'installent dans le Département.

La modernité est une dimension essentielle à prendre en compte dans ce centre historique.

Sport :

La politique sportive est fondée sur 2 axes :

- Une pratique de confort et de santé ouverte à tous, avec un large panel de discipline pour satisfaire un large public, qui nécessite d'avoir des équipements de bon niveau et variés.
- Découverte et la formation de gens de talent qui auront vocation à poursuivre leur carrière vers de très grands clubs. Contrairement à la Rochelle, la Ville n'a pas vocation à payer cher des grands sportifs.

La politique est fondée sur un sport de confort et de santé. A ce titre, en 2017, sera poursuivie l'indispensable rénovation des infrastructures sportives en tenant compte du vieillissement des installations qui demandent une remise aux normes du patrimoine sportif.

Il faut être attentif à la rénovation et à l'entretien de ces infrastructures sportives.

Vie associative :

Une vie associative dynamique est un atout pour l'attractivité de la Ville et pour l'activité sachant que les associations interviennent dans tous les domaines et touchent un très large public. Elles emploient de nombreuses personnes. Il convient de préciser que 370 associations sont aidées par la Ville de Saintes ;

Ainsi, la Ville soutient ces associations :

- En les aidant à monter les projets en commun en favorisant la cohérence et la complémentarité des actions de chacune ;
- En accompagnant l'organisation des demandes de manifestations associatives sur le domaine public ou privé ;
- En impulsant la mutualisation des moyens matériels mis à disposition des associations. Cette mutualisation doit se faire de manière naturelle et à pouvoir réduire les coûts.

En 2017 :

- L'amélioration de l'interface service public/usager par la mise en place d'un portail web associatif ;
- Valider un schéma d'orientation pluriannuel des infrastructures non sportives ;
- Renforcer le concept interlocuteur unique des associations à l'accueil de la MDA ;
- Renforcer la mutualisation des locaux associatifs.

Services à la population :

En 2017 :

- Poursuite de la politique visant à améliorer la propreté et sécurité ;
- Concernant la sécurité : l'armement de la police municipale – équipement en armes et formation des agents, installation des caméras et vidéo de protection ;
- Dépenalisation du stationnement (réflexion sur le changement des horodateurs) ;
- Nouvelles pratique d'État civil et des formalités visant à rendre ces procédures rapides.

« Ce sont les axes et l'explication à la fois d'une politique générale autour de l'attractivité avec une vision de Saintes de demain mais en même temps, ce que nous déclinons dans un certain nombre de domaines pour les orientations budgétaires pour 2017 et les années suivantes. »

Dépenses d'équipement

Au niveau des dépenses d'équipement, en matière d'investissement, les thèmes majeurs à partir de 2017 pourraient être les suivants :

1°) Projets et avant-projets structurants :

- Grand projet prioritaire : l'aménagement du site Saint-Louis ;
- Autres grands projets structurants qui se feront faire en partenariat :

- Vélo voie verte (Partenariat CDA) ;
- Aide à la création d'un quartier résidentiel (Sur Moreau) ;
- Cité entrepreneuriale (Partenariat CDA, CCI, Crédit agricole) ;
- Aménagement et voirie Rond-point Saintronic (Partenariat Département) ;
- Soutien à la création d'un centre archéologique par la DRAC (site de la Trocante).
- Avant-projets :
 - Aménagement de la prairie de la Palu ;
 - Valorisation du Vallon des arènes ;
 - Revitalisation du centre-ville ;
 - Mise en place de coopératives de développement commercial (projet pilote) ;
 - Gare multimodale (Partenariat CDA).

2°) Équipements et espaces publics :

- Poursuite de l'entretien, de la propreté et de l'amélioration de la voirie ;
- Sécurisation du secteur piéton (installer des bornes, autres positifs pour éviter que les véhicules descendent les rues de manière incivile et mettent en danger les piétons) ;
- Participation aux travaux sur les routes départementales du territoire de Saintes ;
- Poursuite de l'amélioration de l'éclairage public avec un objectif d'économie d'énergie en utilisant le concept des villes intelligentes ;
- Mise en accessibilité des bâtiments et des arrêts de bus ;
- Réparation des publics et des édifices patrimoniaux ;
- Achats de matériels pour équiper les services municipaux ;
- Poursuite du déploiement de la vidéo-protection ;
- Modification et révisions du Plan Local d'Urbanisme, notamment pour la création d'une zone d'activité Beaulieu ;
- Soutien aux particuliers pour l'amélioration du cadre de vie (rénovations de façade) ;
- Poursuite de la rénovation et dynamisation des centres commerciaux Boiffiers et Bellevue.

Monsieur le Maire précise que ce sont les grandes orientations générales des politiques dans chacun des domaines et passe la parole à Monsieur NEVEU pour parler des investissements.

Monsieur NEVEU propose de résumer les investissements. Le montant des investissements sera du même ordre de grandeur que lors des années précédentes, soit entre 6 et 6,5 millions d'euros.

Il présente le rapport annuel sur l'égalité Hommes - Femmes que l'État impose.

Rapport annuel – Égalité Femmes - Hommes

Au 31 décembre 2015, l'effectif permanent est de 373 agents soit 363 Équivalent Temps Plein.

Il se compose de 94,55% d'agents titulaires et 5,45% d'agents non titulaires.

La répartition hommes-femmes est de 59 % d'hommes et 41 % de femmes.

La répartition sexuée selon les catégories :

- Catégorie A : égalité parfaite entre les hommes et femmes ;
- Catégorie C (métiers du Centres Technique et Espaces verts) : plus d'hommes que de femmes ;
- Catégorie B (les rédacteurs, filière administrative, les techniciens pour la filière technique) : plus de femmes que d'hommes.

Monsieur NEVEU précise que le rapport complet est présenté en annexe du Débat d'Orientations Budgétaires et propose de faire une pause et laisse la parole aux élus avant de présenter les budgets annexes.

Monsieur MAUPOUET s'interroge sur les dépenses de fonctionnement de la culture. Les interventions des Messieurs NEVEU et du Maire insistent sur le soutien de la culture sans évoquer la baisse d'un point du budget accordé, soit 18%, au lieu de 19% en 2015.

Monsieur NEVEU répond : « ce n'est pas une question ni un commentaire. »

Monsieur MAUPOUET indique que c'est un commentaire utile puisqu'il constate que les dépenses diminuent d'une année sur l'autre.

Madame GROLEAU intervient sur la remise des trois versions du Débat d'Orientations Budgétaires : l'une remise lors de la Commission Gérer, l'autre figurant dans l'enveloppe des convocations et le troisième remise sur table, qui n'a pas pu être analysé. Elle constate des différences au niveau des salariés, des chiffres et en demande l'explication.

Monsieur NEVEU indique que les montants sont quasiment les mêmes. Un complément a été apporté sur les axes de la politique municipale, comme demandé l'an dernier par les élus de l'opposition afin de donner un Débat d'Orientations Budgétaires le plus riche possible.

Il précise que des corrections à la marge ont été apportées pour apporter des précisions à la hauteur de des élus de l'opposition.

Monsieur le Maire intervient et rappelle que c'est un Débat d'Orientations Budgétaires.

Madame GROLEAU rappelle que lors du travail sur le premier document, il était dit que le levier le plus important serait la tarification pour équilibrer le budget. Aussi, la phrase suivante « la politique tarifaire devrait faire l'objet d'étude détaillée afin de générer des recettes supplémentaires » n'existe plus sur le deuxième document.

Monsieur NEVEU précise que la tarification est « le seul poste sur lequel nous pouvons jouer sur les recettes. Mais, il n'a pas été dit qu'il avait été décidé de l'augmenter. »

Madame GROLEAU s'interroge sur l'augmentation de la tarification qui est le seul levier pour équilibrer les comptes. Elle rappelle le vote de la délégation donnée à Monsieur le Maire de fixer les tarifs de droit de voirie, de stationnement, etc... à hauteur de 10% par an, qui a été approuvé lors du Conseil Municipal du 09 novembre.

Monsieur NEVEU précise que « notre levier est sur les dépenses. Nous n'avons pas de marge de manœuvre sur les recettes. La tarification représente une infime part des recettes municipales par rapport aux dotations de l'État et à la fiscalité. Notre marge de manœuvre est sur les dépenses. »

Monsieur MAUPOUET intervient sur l'utilisation du terme « infime ». Il souligne que pour les usagers, c'est loin d'être infime. Les augmentations des tarifications pèsent sur les usagers. De ce point de vue, ce n'est pas anodin.

Monsieur le Maire apporte une précision sur l'étude des tarifications afin de les optimiser. Il s'interroge sur le fait de savoir s'il faut appliquer un tarif identique pour les habitants de Saintes et ceux des autres communes périphériques, sachant que les premiers financent ces services par les taxes.

Monsieur MAUPOUET désapprouve l'argumentation sur ce point. Elle n'est pas pertinente car l'augmentation de 5% a été appliquée à tout le monde, y compris aux Saintais.

Madame GROLEAU ajoute que la décision a été prise sans passer en Conseil Municipal et avec l'accord de la majorité.

Monsieur ROUDIER salue l'ensemble des personnes présentes. Il n'intervient pas sur la baisse des dotations car celle-ci était intervenue après les élections de 2014. Il rappelle qu'en matière de séisme fiscal, la hausse de 17% sur le foncier a secoué pas mal de personnes.

En effet, à un moment donné, il faut compenser par l'augmentation des tarifs de manière très faible.

Monsieur le Maire demande deux minutes d'arrêt pour vérification des micros car il n'y a plus de son.

Monsieur EHLINGER dit qu'il a fait un rêve et « que nous allons vivre un monde merveilleux. » Mais, il constate que « Monsieur le Maire est un adepte de la méthode Coué : 'il faut, nous devons' et il manque presque le 'il n'y a qu'à'. Par contre, je n'ai pas entendu de vrai projet c'est-à-dire de vrai souffle comme on pourrait l'attendre d'une ville qui est effectivement endormie et risque de le rester fort longtemps. Rien n'est fait en faveur des personnes âgées, des jeunes, du développement durable et de la circulation. Tout ce qui a été fait, c'est du ripolin. Je ne vois pas comment, avec de tels projets, attirer du monde à Saintes, maintenir les jeunes. C'est tout ce que je retiens de cette brillante démonstration. »

Monsieur CALLAUD salue l'ensemble des personnes présentes et explique :

« Les objectifs d'une commune et donc la commune de Saintes, c'est toujours à travers le budget, d'assurer le meilleur service quotidien à l'ensemble de la population globale, et ce, je vous rejoins là-dessus, à moindre coût. C'est assurer l'entretien du patrimoine local, c'est encore assurer le développement harmonieux de la commune.

La section de fonctionnement regroupe en réalité les opérations de dépenses et de recettes qui concernent la gestion courante des services locaux. La section d'investissement retrace les opérations qui accroissent ou diminuent le patrimoine de la commune. D'abord un indice, le taux d'épargne, vous en avez parlé, c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Vous avez constaté qu'il baisse terriblement depuis votre arrivée, 2014, 2015, 2016 et vous l'anticipez pour 2017. Vous ne cessez de dire, vous avez dit encore ce soir chacun à votre tour, que l'État est méchant car il baisse les dotations, ce qui entraînent la paralysie budgétaire pour une commune. Vous répétez cela à qui veut l'entendre depuis 3 ans. Ce n'est pas nouveau pour vous. Vous n'allez pas répéter cela en 2018, 2019, mais il faut faire preuve d'innovation car toutes les communes la subissent. »

Il prend l'exemple de la ville dont Monsieur Benoist Apparu est Maire qui a multiplié les projets malgré la baisse des dotations de l'État.

Il affirme aussi qu'il a eu un rêve et en parlera dans les projets.

Il souligne que « le véritable projet de la Ville est de constater chaque année que les dépenses de l'État sont en diminution. Vous avez rappelé les chiffres : 307 000 € cette année. Ce n'est pas une découverte mais en dehors de cela, votre véritable projet, c'est : 'on n'augmente pas les impôts'. Aussi louable soit-il, car c'est bien de votre part de ne pas augmenter les impôts mais j'aimerais mieux savoir pourquoi vous augmentez les impôts car ce n'est pas un objectif pour une commune. Ce n'est pas un objectif budgétaire. L'objectif, c'est 'je ne vais pas augmenter les impôts pour faire ceci ou cela.' C'est un moyen mais ce n'est pas un objectif.

Vous parlez du contexte international et national. Vous parlez des taux d'intérêt. C'est une aubaine, les taux d'intérêt. Quand j'étais Adjoint il y a plusieurs années, pour les taux d'intérêt, nous n'avions pas les mêmes chances. C'est une aubaine parce que vous négociez sans arrêt. Je ne vais pas vous apprendre votre métier puisque vous le connaissez très certainement aussi bien, sinon mieux que moi. Vous savez que vous renégociez sans arrêt et que l'intérêt est de plus en plus bas. Mais cela, vous n'en parlez pas. Vous analysez le taux d'épargne brute, cela est le résultat de votre gestion. Vous constatez que les dépenses d'équipement sont divisées par deux. En 2013 : elles étaient de 10 663 000 €. En 2016 :

5 599 000 €. Cela veut dire que les dépenses d'équipement ont baissé alors que lors de la campagne, il a été proposé d'équiper la ville, d'insuffler un nouveau souffle, etc... Le nouveau souffle, ce sont ces dépenses d'équipement qui sont divisées par deux. 2017, c'est la baisse des recettes de la DGF des dotations de l'État, des taux d'imposition inchangés et des frais de personnel constants et des frais généraux contraints. »

Il indique que ces contraintes budgétaires peuvent être source de création et d'innovation. Toutes les collectivités sont dans la même situation. Mais il y a des solutions dont la première, c'est la transparence. « C'est très important pour pouvoir donner des explications sur ce qu'on fait et pourquoi on le fait. » Il revient sur le « scandale suite à la demande de renseignements effectuée auprès des services concernant la délibération pour la vente Eugène Pelletan sachant que Monsieur MAUPOUET vient d'être invité à consulter la Directrice Générale des Services au lieu de Directeur de cabinet. » Il est surpris de la décision. Il rappelle aussi que cela fait trois ans que les élus de l'opposition attendent de recevoir les comptes de cabinet. De même, les budgets du cabinet demandés ne sont jamais communiqués. « Je vais vous dire Monsieur le Maire, cela fera presque 3 ans que vous êtes élu au mois de mai de cette année. Cela fait trois ans qu'on vous demande les comptes de cabinet parce qu'on sait qu'il y a des choses qui ne sont pas claires. Monsieur le Maire, il y a des choses qui ne sont pas claires. On sait que vous êtes allé faire vos déplacements professionnels, quand vous étiez encore en activité, avec les fonds de la commune. On le sait, on veut voir ces comptes de cabinet. On n'y a pas accès. Poursuivez-moi en diffamation, si ce n'est pas vrai. Vous avez l'excuse de vérité. Deuxièmement, on vous a demandé les chiffres de cabinet. On vous l'a demandé depuis longtemps, très longtemps. On ne les a jamais eus. Pourquoi vous nous les cacher Monsieur le Maire ? Pourquoi vous ne voulez pas nous donner les chiffres du cabinet ? Nous sommes des élus comme vous. Nous avons recueilli les voix du suffrage universel. »

Monsieur le Maire dit « on n'est plus dans le Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur CALLAUD »

Monsieur CALLAUD répond « Si, en plein dedans. »

Monsieur le Maire dit « Là, on n'est plus dans le Débat d'Orientations Budgétaires et on est proche des attaques personnelles. »

Monsieur CALLAUD : « Je continuerai quand même. Poursuivez-moi en diffamation. »

Monsieur le Maire : « Je regrette infiniment mais vous avez eu des rendez-vous fixés par Monsieur Loïc PELLOUD et je vous rappellerai aussi que nous avons un audit de la Chambre Régionale des Comptes. S'il y a des choses que j'ai faites qui sont irrégulières, je pense que l'audit de la Chambre Régionale des Comptes ne manquera pas de les souligner. »

Il demande de revenir au Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur CALLAUD reprend. Il dit que son intervention se situe dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires. Il indique que les élus de la majorité ont aggravé la situation budgétaire de la ville à cause de la démutualisation. « Les postes se multiplient alors qu'auparavant des compétences partagées avaient été mises en place. Les dépenses de fonctionnement se sont donc aggravées. »

Il revient sur les projets Culture – Gallia – Vie associative – Médiathèques. « Vous poursuivrez l'entretien de ce qui se fait normalement. Mais, le problème est l'accent mis sur l'économie, notamment le redressement économique de Saintes qui est urgent. Or, la vie associative n'est pas soutenue. »

Monsieur Le Maire demande à Monsieur CALLAUD de résumer.

Monsieur CALLAUD considère que la Ville se meurt suite au départ des entreprises (Crédit agricole, Saintronic). Il termine en précisant les propos tenus par Monsieur ROUSSET, le Président de la Région

Aquitaine, qui a dit qu'il y a deux secteurs en souffrance dans la Région Nouvelle Aquitaine : Saintes et une autre collectivité dont il a oublié le nom.

Il est très inquiet car le Débat d'Orientations Budgétaires ne le rassure pas et il ne pense pas être le seul.

Monsieur NEVEU évoque que si la Ville avait continué à dépenser entre 10 ou 12 millions d'euros d'investissement par an, le Préfet aurait repris les comptes de la Ville car « nous serions en situation d'alerte budgétaire aggravée. Il fallait finir le PRU mais il ne fallait pas continuer sur ce rythme de 10 ou 12 millions d'euros d'investissement par an. »

Monsieur le Maire rajoute que l'élément important à comprendre dans les recettes de la Ville est la maîtrise des dépenses soulignée par Monsieur NEVEU. « On peut se comparer avec toutes les villes de droite ou de gauche. » Aussi, il aimerait bien que trois maisons de champagne soient implantées à Saintes. Mais, la structure des recettes est différente d'une ville à l'autre.

A Saintes, en dehors des recettes fiscales et des dotations de l'État, la Ville n'a malheureusement pas d'autres recettes dans les années passées, même sous la mandature de Monsieur BARON ou lorsque Monsieur CALLAUD a été élu.

« Qu'est ce qui a été mis en place comme projet à 20 ans pour assurer un autofinancement de la ville et des recettes de la ville ? Aujourd'hui, la seule chose préservée est la fiscalité. La précédente municipalité n'a fait qu'augmenter la fiscalité. Nous ne vivons que par la fiscalité et les dotations de l'État. »

Il souligne que le fait de devoir compenser la baisse des dotations de l'État qui représente 40% de la baisse de l'Épargne brute n'est pas la faute des élus.

« Quelles activités avons-nous à Saintes pour créer des richesses alors que la CDA a été créée ?

Avons-nous su, par le passé, valoriser notre patrimoine pour créer des richesses pour l'attractivité de la ville ? Nous cherchons à travailler dans ce sens avec des contraintes budgétaires, mais en maîtrisant les coûts. »

Il doute que la transparence génère beaucoup de revenus. « L'affaire de la mutualisation est une affaire de politique politicienne. » Il rajoute que s'il avait été soutenu pour rester Président de la CDA, la mutualisation aurait pu être poursuivie.

Monsieur ROUDIER s'adresse à tout le monde, et en particulier à Monsieur CALLAUD et fait un retour sur le mandat 1995-2001.

Il rappelle qu'en 1994, il a été prévu de faire une cité agricole sur le fief Mont-Louis où se sont retrouvées la chambre de l'agriculture, une agence de Groupama et la Mutualité Sociale Agricole. Le Crédit Agricole devait occuper un terrain de 6 ha entre le Lycée agricole et la MSA. Mais il n'a pas pu s'installer où il le voulait. Il est désolé du départ de Crédit Agricole, mais il aurait fallu intervenir avant et faire le nécessaire concernant leur demande d'implantation.

Concernant le mandant actuel, il a fait sa première réunion publique pour des travaux importants (rue de la Poste) le 03 mai 2014. Des négociations ont commencé avec ESSO, avec un certain nombre d'élus, dont Monsieur le Maire, en vue de chercher des partenaires. La Ville devait acheter le site ESSO pour un montant de 350 000 €. La précédente majorité avait fixé la vente pour l'euro symbolique. « Suite à la négociation, Monsieur le Maire a obtenu 50 000 € et un don de l'entreprise ESSO pour le désamiantage de 250 000 €. Dans les six premiers mois, le gain pour la Ville a été de 500 000 €. Excusez-moi, mais quand on parle de gros sous, c'est quand même très important. ». Par contre, pendant le précédent mandat, la Ville a acheté le secteur de Trocante amianté sans projet solide. Ainsi la Ville se retrouve aujourd'hui avec un terrain et un bâtiment amianté pour 600 000 €.

Les travaux engagés sur le rond-point des pompiers ont été faits rapidement. Dès le début du mandat, Madame PICHARD-CHAUCHE a dit que 7 ou 8 projets avaient été proposés par l'ancienne municipalité mais non réalisés. « Ensuite, nous avons engagé des travaux, avec un pourcentage de participation du Conseil Général plus important car les 4 travaux importants ont été lissés sur 6 ans. Cela nous a permis d'obtenir des tarifs et de négocier au mieux. Nous avons réussi à les faire. »

Monsieur BACHOUR rappelle qu'auparavant c'était facile d'emprunter car d'une part, le taux d'intérêt était de 1 ou 1,5 %. D'autre part, il y avait une inflation qui couvrait les frais de l'emprunt. Actuellement, les prêts ne s'obtiennent pas aussi facilement qu'avant.

Madame HENRY revient sur la comparaison faite par Monsieur le Maire entre les villes, plus particulièrement Chalons –en- Champagne et Saintes. Elle souligne que ce n'est comparable puisque les avantages sont différents. Elle ne revient pas en arrière pour parler de l'avenir car il faut parler de façon un peu plus constructive, notamment des atouts. « On a un taux d'intérêt très bas avec une inflation positive, mais je ne suis pas d'accord avec les indicateurs économiques utilisés aujourd'hui pour expliquer le contexte économique que ce soit national ou international. Cela n'a aucun intérêt.

Par contre, quand on fait des rétropédalages, c'est qu'on est toujours assez succinct, comme l'a indiqué Monsieur MAUPOUET et on va toujours assez vite. Il serait bien d'éviter d'être synthétique. »

Concernant le site ESSO, elle ne remet pas en question le gain important réalisé mais souligne qu'il y a aussi des textes de loi qui disent qu'il vaut mieux se débarrasser d'un bien pollué plutôt que de le garder. « Peut-être qu'entre les négociations de l'ancienne mandature et la votre qu'ESSO s'est retrouvé dans une situation qu'il valait mieux pour lui de s'en débarrasser à n'importe quel prix. Peut-être que ce n'est pas votre talent de négociateur qui vous a amené à cette réussite ou peut-être pas. »

Elle rappelle qu'il n'y a pas que le travail qui est fait dans une salle de négociation, mais tout un contexte économique et législatif. Parfois, on est amené à faire certaines choses. »

« Monsieur le Maire, vous nous aviez vendu du rêve, vous deviez nous amener vers des perspectives car vous étiez issu du monde des affaires. Dans le monde des affaires, on ne raisonne pas comme sur un budget, on ne dit pas '10 000 €, ou 1 000 000 000 € d'investissement, c'est lourd.' On dit 'avec cet investissement, nous pensons obtenir tel et tel retour sur investissement.' Dire qu'on a fait 5 000 000 € d'investissements au lieu de 10 000 000 €, cela ne veut rien dire. »

Elle indique que la Ville ne fait aucun pari, qu'elle ne se projette pas dans une dynamique. Les élus de l'opposition essaient d'expliquer cela à tous les collègues élus et au public.

Elle constate une gestion de bon père de famille mais « que font les entreprises sur votre territoire ? »

« Avec tous les travaux certes nécessaires, les commerçants ont eu des difficultés. Les clients se retrouvent dans une difficulté pour pouvoir accéder aux lieux de vente. Les commerçants ont fait en sorte de passer ces périodes difficiles et ont fait preuve d'imagination sur la communication, etc... »

Elle dit qu'il faut « arrêter de pleurer sur la baisse des dotations. »

Elle s'adresse à Monsieur NEVEU pour demander le coût du cabinet de Monsieur le Maire. Les recrutements, les effectifs augmentent tous les ans sans avoir d'information.

Par ailleurs, elle demande si cette question a été posée dans le sondage.

Certes, il y a de la transparence sur les travaux mais pas pour le reste. Peut-être qu'il y a des dépenses inutiles sur des actions. « Si on avait la transparence sur ces questions, il n'y aurait pas suspicion et on ne serait pas interpellé dans la rue pour nous dire comment se fait-il. Si des comptes-rendus des réunions de Conseil de quartier ont été faits, vous pourriez voir des questions qui se posent sur vos actions et votre mode de financement. »

Pour les tarifs, la délibération votée par les élus de la majorité donnant à Monsieur le Maire la possibilité de décider des tarifs sans les évoquer en Conseil Municipal rend les membres de la majorité coresponsables de ces actions. Elle demande à l'opinion publique de prendre en compte ce désengagement des élus de la majorité dans les votes à venir.

Monsieur le Maire conclut le Débat d'Orientations Budgétaires sur le budget principal.

Il rappelle que des projets comme la cité entrepreneuriale, le Vallon des Arènes ou la revitalisation du centre-ville sont des projets et des avant-projets qui ne sont pas sans risque.

Il revient sur une remarque faite l'année passée sur la qualité du Débat d'Orientations Budgétaires qui manquait de perspectives, de stratégies et d'orientations. « Cette année, avec l'ensemble des élus, nous

avons travaillé pour expliquer notre politique avec les perspectives et stratégies. » Cette année, il espérait que face à ce travail, des propositions alternatives de projets ou de solutions sérieuses auraient pu être proposées et débattues lors de ce débat. « Certaines interventions au niveau politique, politicienne ou d'attaques personnelles ne montrent pas un niveau très élevé d'imagination et de maturité de gestion pour construire l'avenir de la ville de Saintes. »

Monsieur le Maire propose de passer au débat sur les budgets annexes

Madame GROLEAU dit que « s'il fallait qu'on amène notre programme, je peux vous dire qu'on aurait pu développer puisque on a de quoi à faire. Il fallait nous le dire. C'est bien. On va le faire. »

Monsieur le Maire précise que c'est l'objet du Débat d'Orientations Budgétaires. « Vous pouviez venir en amenant des contre-projets, propositions concrètes que nous pourrions prendre en compte. Nous avons progressé cette année et nous progresserons l'année prochaine des deux côtés. »

Monsieur le Maire demande deux minutes d'arrêt.

Monsieur NEVEU évoque le point de droit méconnu des élus de l'opposition. Quand une délégation est donnée au Maire, il doit en rendre compte au Conseil Municipal. Donc, « vous avez les informations dans les décisions municipales, libre à vous, lors du Conseil Municipal, de les commenter. Rien n'est omis, ni dissimulé. »

Madame HENRY indique qu'elle pourra commenter si Monsieur le Maire ne clôt pas le Conseil Municipal avant qu'elle ait eu le temps de poser les questions sur les décisions. « Il n'y a pas que le droit, mais il y a aussi le respect du droit. »

Monsieur NEVEU fait une présentation des budgets annexes.

❖ PERSPECTIVES SUR LES BUDGETS ANNEXES :

1) Budget annexe « assainissement collectif »

Section de fonctionnement (BP 2016) : 1 864 700 €

Section d'investissement (BP 2016) : 1 704 400 €

Monsieur NEVEU poursuit :

C'est un budget dont les recettes sont issues du reversement de la part assainissement liée aux factures d'eau payées par le Saintais. Les dépenses sont les rémunérations du délégataire.

La politique tarifaire consiste à appliquer un tarif qui permette d'assumer les dépenses mais aussi les investissements programmés ou prévisibles des années à venir, en évitant ainsi les ressauts tarifaires.

Un équipement lourd doit être financé, ce qui devra être le cas dans les années à venir avec la nécessité de rénover la station d'épuration.

En 2017, il y aura également les travaux sur l'avenue Kennedy pour refaire l'assainissement.

2) Budget annexe « eau potable »

Section de fonctionnement (BP 2016) : 2 683 320 €

Section d'investissement (BP 2016) : 2 871 100 €

Les recettes sont issues des factures d'eau. Les dépenses sont essentiellement les rémunérations du délégataire AGUR pour l'exploitation du service.

Des travaux sont prévus à l'avenue Kennedy avec le remplacement d'une canalisation en fonte grise vieillissante qui menace de céder.

3) Budget annexe « organisation de salons »

Par souci de rigueur budgétaire, les charges portées par le budget principal sont à présent intégralement remboursées par ce budget annexe.

L'objectif est de ramener à zéro le coût net de ces opérations pour l'organisation des salons, notamment le Salon de l'Habitat et du Jardin.

En 2017, plusieurs axes devront être travaillés :

- Augmenter le nombre des exposants en allant chercher des entreprises et artisans, bien plus loin que la zone de chalandise ;
- Développer la partie jardin (extérieur) en se dirigeant vers l'horticulture (plus d'expositions dans ce secteur) ;
- Développer les animations en relation avec les CFA ainsi que les restaurateurs afin d'attirer plus de visiteurs.

4) Budget annexe « golf »

Section de fonctionnement (BP 2016) : 401 500 €

Section d'investissement (BP 2016) : 11 700 €

Pour 2017, l'objectif du Golf est de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Ainsi, la politique tarifaire est ajustée chaque année, elle vise à couvrir les dépenses tout en se rapprochant des tarifs pratiqués sur d'autres sites.

Il est prévu également une augmentation du prix des abonnements pour les abonnés golfeurs, la création de tarifs préférentiels pour les moins de 35 ans et les nouveaux abonnés avec les offres pour les parrainages et packagées etc.

En matière d'investissement, un projet vise à réaménager la mare du golf. C'est une obligation réglementaire pour éviter une chute.

5) Budget annexe « site Saint-Louis »

Section de fonctionnement (BP 2016) : 309 850 €

Section d'investissement (BP 2016) : 585 940 €

Pour 2017, un réaménagement du prêt in fine de 5,1 millions d'euros être mis en place. Il est étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 million d'euros par an.

Les aménagements projetés seront définis avec :

- Création d'un grand hôtel avec centre de séminaire ;
- Des logements dont une offre de typologie variées : en accession de bon standing, locatif et locatif conventionnés ;
- Un pôle de services à la personne dont une résidence sénior ;
- Des commerces : cafés, restaurants, boutiques dédiées au tourisme ;
- Des locaux destinés à l'artisanat d'art ;
- Un site touristique et archéologique avec le Belvédère sur la ville et la vallée de la Charente ;
- Réaménagement de la place du 11 Novembre ;
- La requalification du cours Reversaux entre la rue Saint-Eutrope et le Cours National, et l'aménagement de la liaison avec le Vallon des Arènes.

Monsieur SCHMITT parle du programme en cours qui se déroule suivant la programmation prévue.

Il rappelle que l'objectif du site Saint- Louis n'est pas simplement de démolir pour reconstruire, mais d'en faire un quartier vivant, un quartier attractif pour les habitants de Saintes grâce à la qualité de la

construction qui se situe en secteur sauvegardé avec l'architecte de bâtiment de France et qui doit constituer aussi un éco quartier pour la qualité de la vie.

Il indique que ce site est un des maillons de l'ensemble de l'itinéraire touristique de la ville de Saintes. L'itinéraire commence avec l'aqueduc Gallo-romain, traversant la ville, puis passant par la Charente avec l'arc de Germanicus et arrivant à la cathédrale. Un ascenseur permettra d'accéder au plateau Saint-Louis pour redescendre sur le Vallon des Arènes et Saint-Eutrope.

Cette année, les fouilles archéologiques se terminent. D'après les archéologues du Département, les comptes-rendus seront restitués d'ici 1 mois ou 1 mois et demi. Ils permettront de savoir si les terrains sont constructibles. A la suite de ces conclusions, les services pourront mettre en place les dossiers d'appel d'offres pour trouver des aménageurs (investisseurs) pour ce site en respectant le cahier des charges.

En 2017 seront prévus :

- L'élaboration du cahier des charges pour l'appel d'offres aux investisseurs ;
- Le choix du ou des investisseurs en fin d'année.

2018 sera le début :

- De l'aménagement proprement dit de la viabilisation du site ;
- Des travaux sur le site, du dépôt de permis de construire ainsi que des processus administratifs.

2019 sera la première construction visible sur le site.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame GROLEAU s'interroge sur les logements sociaux prévus sur ce site et des conclusions liées au rendez-vous avec la Région.

Monsieur SCHMITT indique que le projet en est toujours au même point. Le remboursement par la Région des intérêts du premier emprunt en contrepartie de la construction des logements sociaux est toujours d'actualité car les logements sociaux seront construits sur le site.

Madame GROLEAU précise : « Pas grand-chose n'a été fait pendant les 3 précédentes années sur le site. Maintenant, il y a la renégociation de l'emprunt pour 5 ans. Donc, huit années sont passées, à découper et vendre. Le travail fait en 8 ans n'est pas énorme. »

Monsieur SCHMITT désapprouve ses propos. Il dit que le site Saint-Louis sera restructuré.

Madame GROLEAU argumente ses propos en précisant que Monsieur SCHMITT a parlé du programme et non un projet. Lors de la réunion au Camélia, elle a retenu que c'est un programme de découpe, de vente à la découpe. Elle dit que la Ville fait croire aux Saintais qu'il y aurait des constructions sur le site alors que ce n'est pas vrai.

Monsieur SCHMITT lui propose de se retrouver en 2019 pour voir ce qui aura été fait.

Madame GROLEAU demande une précision concernant l'aménagement porté par la Ville et une place pour les marchés non sédentaires qui figuraient dans la version reçue en Commission Gérer et non dans les deux autres versions.

Monsieur SCHMITT confirme que cet aménagement y figure et qu'il s'agit du « réaménagement de la place du 11 novembre ».

Madame GROLEAU précise qu'il y avait réaménagement de la place du 11 novembre et une place pour les marchés sédentaires était marquée en dessous. Elle demande si le marché sera maintenu ou supprimé.

Monsieur SCHMITT confirme que le marché de la place du 11 novembre sera maintenu mais qu'il reste à en définir l'emplacement exact. Il indique que dans l'opération du site Saint-Louis, toute la place du 11 novembre sera requalifiée. La Ville étudiera avec les commerçants les nouvelles dispositions à prendre pour conserver ce marché.

Madame GROLEAU a été surprise qu'il y ait des incertitudes quant au fait de savoir si cette place faisait partie de la découpe. Elle indique que c'est juste un programme de découpe car il n'y a pas de projet.

Monsieur SCHMITT dit qu'il existe un programme. Il souligne qu'avant d'avoir un projet, il fallait le programme. Le travail sur le terrain a été mené pour pouvoir définir les projets à mettre en place. Les projets seront présentés en fin d'année.

Madame GROLEAU dit que la phrase « de répondre à des besoins diversifiés, résidents, actifs, visiteurs, tourisms organisés » ne figure pas dans la dernière version communiquée.

Monsieur SCHMITT indique que c'est légal, car « nous ne pouvons pas construire des immeubles sans faire de parking. » C'est la raison pour laquelle la phrase n'a pas été reprise dans la dernière version. Mais, « un des enjeux de l'aménagement de ce site est le stationnement. »

Madame BENCHIMOL-LAURIBE salue l'ensemble des personnes présentes et demande le montant des intérêts pour la renégociation du prêt sur les 5 ans.

Monsieur SCHMITT répond 140 000 € pour l'ensemble des 5 ans sur les 5,1 millions de prêt. C'est un prêt amortissable.

Monsieur MAUPOUET pose des questions sur les logements sociaux : seront-ils construits, et combien ? Et à qui les destine-t-on ? A-t-on pour objectif l'installation de familles ? C'est une question importante qui va impacter la thématique des écoles. « Concernant les écoles Saintaises, l'une des premières étapes, pour les soutenir et pour avoir une autre attitude que le renoncement et d'acter que le nombre d'enfants baisse, par conséquent, certains réfléchissent à la fermeture, la première étape est de concevoir une politique de la Ville permettant d'accueillir sur Saintes des familles avec des enfants. J'aimerais savoir si cette donnée est intégrée dans votre réflexion. »

Monsieur SCHMITT précise que pour le logement social, « ce n'est pas la Ville qui va le faire, pas forcément la SEMIS, mais ce sera un bailleur social. » La SEMIS est bailleur social dans la ville, mais le bailleur social sera peut-être choisi après un appel d'offres. Le bailleur social a généralement plusieurs objectifs : « faire une opération zéro pour lui et satisfaire au maximum la population sur le site et la ville de façon à remplir les logements sociaux. Il y a une étude de marché qui sera faite, non par la Ville, mais par le bailleur social. On peut être volontariste en demandant au bailleur social d'avoir des directives, des pistes. J'ai bien entendu ce que vous disiez car cela correspond avec ce qu'on veut. » Mais il faut que cela corresponde avec l'étude de marché qui sera faite et de ses conclusions.

Pour les logements sociaux, il ajoute que dans le cahier des charges que les services sont en train d'élaborer, il y a une part qui concerne le béguinage.

Madame HENRY apporte une précision sur le propos de Monsieur le Maire : « Dans un souci de clarification et qu'on se fasse bien comprendre, Monsieur le Maire, vous aimez dire qu'on fait de la politique politicienne. » Pourtant, elle n'appartient à aucun parti.

Lors de la réunion où a été présenté le devenir possible du site Saint-Louis, les élus de l'opposition ont évoqué le projet piloté par Monsieur EHLINGER sur la problématique de la population âgée. Il y a des besoins spécifiques selon les tranches d'âge. Des différentes possibilités ont été proposées.

Elle explique la différence entre un projet et un programme.

« Le fait d'avoir d'abord un projet est le fait d'avoir une vision. Qu'est ce qu'on veut faire pour la ville ? A partir de ce moment, où vous connaissez votre ville, son territoire, ses problématiques, ses atouts, ses contraintes et sa population, il y aura un projet. Dans ce projet, il y aura plusieurs axes comme le béguinage ou une résidence senior. Et à partir de là, vous pourrez orienter l'appel d'offres afin d'avoir des investisseurs qui sont dans la même ligne de projection, les investisseurs qui vont vouloir mettre au point le même projet et auront à cœur de satisfaire les besoins de la population locale. Vous, vous faites l'inverse. Vous faites un appel, les investisseurs viennent ou ne viennent pas faire des visites, puis en fonction de ceux qui donnent suite ou non, vous allez faire un appel d'offres pour que la vente se fasse. Cela n'a rien avoir avec un projet. » La vision des élus de l'opposition est d'abord avoir un projet qui répond aux besoins de la population puis la recherche des investisseurs. « Nous répondons à la satisfaction et à la maîtrise des coûts et de ce que nous voulons faire de notre ville dans les 5, 10 ou 20 ans à venir. » Pendant toute la présentation Madame HENRY constate que Monsieur NEVEU a parlé de maîtrise alors qu'il n'y a aucune maîtrise. La Ville court après les coûts, les petites économies sauf dans le cabinet du Maire, « où on en sait rien, on n'a toujours pas le montant. »
« Vous allez dire au final qu'après ce programme de découpe, il y aura un projet. Mais ce ne sera pas le votre mais celui des investisseurs. Ces investisseurs sont là pour faire du business, et non pour satisfaire la population locale ». Elle demande si les investisseurs seront d'accord pour avoir un hôtel 4 ou 5 étoiles à côté d'une résidence de béguinage. « Comment allez-vous arbitrer entre un hôtel de luxe et la résidence senior ? »

Monsieur le Maire rappelle que « nous sommes dans un Débat d'Orientations Budgétaires et aurons un débat sur un projet en particulier ». Il clôt le Débat d'Orientations Budgétaires sur les budgets annexes. En effet, il dit que l'opposition municipale a placé le débat bien au-delà de rêve, probablement dans le cauchemar. Il le regrette vu ce niveau d'intervention.

Il passe aux votes sur le fait que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu.

Y a t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2312-1,

Considérant que la Commune doit tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que cette procédure constitue une formalité substantielle qui vise à informer plus en amont les membres de l'assemblée délibérante et permet de recueillir les réflexions des élus sur les grandes orientations budgétaires,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise,

Après consultation de la Commission « Gérer » du vendredi 06 janvier 2017,

Débat

- Sur les orientations budgétaires préalablement à l'examen du budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré,

VOTE la prise d'acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2017.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 2 (Laurence HENRY, Serge MAUPOUET)

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur le Maire remercie les élus de leur participation à la préparation de ce débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur MAUPOUET s'abstient car le débat a eu lieu, mais il aurait pu être plus serein.

Monsieur le Maire approuve son propos en disant que le débat aurait pu être plus courtois, avec moins d'attaques personnelles.

Monsieur MAUPOUET a une question à poser mais « elle est à cheval entre ce dont nous avons débattu, et recoupe aussi la question des conseils de quartier. »

Monsieur le Maire souhaite finir l'ordre de jour et lui donnera la parole en questions diverses.

2017-3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES POUR NOMINATION SUITE PROMOTION INTERNE

Monsieur ROUDIER présente le projet de la délibération.

Sur cette délibération, il convient de créer des postes à temps complets afin de permettre les nominations par voie de promotion interne.

Cela concerne :

- 3 personnes de catégorie C ;
- 1 personne de catégorie B ;
- 1 personne de catégorie A.

La création de postes sera à compter du 01 février 2017.

Il précise que les nouveaux postes n'existaient pas et qu'il faut les créer pour pouvoir nommer les personnes. Ce ne sont pas des personnes en plus.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions particulières sur cette délibération et passe aux votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant qu'il convient de créer des postes à temps complet afin de permettre les nominations par voie de promotion interne,

Considérant que les crédits seront à inscrire au budget 2017, au chapitre 012,

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 13 décembre 2016,

Après consultation de la Commission « Gérer » du vendredi 6 janvier 2017

Délibère

- Sur la création à compter du 1^{er} février 2017 de :

Nombre de postes	Libellé du poste à créer	Durée hebdomadaire	Catégorie	Service d'affectation
3	Agent de maîtrise	35	C	Espaces Verts
		35		Voirie-logistique

		35		Mécanique
1	Technicien territorial	35	B	Espaces Verts
1	Attaché territorial	35	A	Ressources Humaines

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2017-4. CONVENTION AVEC LA SOCIETE ORANGE DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur ROUDIER indique que ce projet est en rapport avec les projets communs avec le Département dans le cadre de la rénovation de l'avenue de Saintonge (rond-point Castagnary jusqu'à la route de Chaniers). Des travaux sont prévus en 2018. Dès cette année, il y a une convention à passer avec la Société Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Monsieur GINOUX explique qu'il faut prévoir des fourreaux au moment de l'enfouissement.

Monsieur ROUDIER confirme qu'ils sont prévus.

Monsieur CREACHCADEC souhaite qu'à chaque tranchée, la mise en place de fourreaux au profit de l'installation d'une fibre pour les circuits de télécommunication privée de la ville soit prévue. Ils sont vieillissants et coûtent en fonctionnement et perdent en fiabilité.

Monsieur le Maire propose de passer aux votes

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession du service public de distribution d'électricité du 7 janvier 1993 passée entre le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) et le concessionnaire EDF et son avenant n°1 envoyé en Sous-préfecture le 15 septembre 1993,

Vu la délibération n°11 du 19 septembre 2014 relative aux travaux de voirie prévus sur domaine public départemental, envoyée en Sous-préfecture de Saintes le 26 septembre 2014,

Considérant le projet de requalification de l'avenue de Saintonge,

Considérant que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ce projet sera assurée par le Conseil départemental de Charente-Maritime,

Considérant qu'une convention a été signée le 28 novembre 2014, envoyée au contrôle de légalité le 2 décembre 2014, entre la Ville et le Conseil départemental de Charente-Maritime pour en fixer les conditions techniques et financières,

Considérant qu'à cette occasion, la Ville de Saintes a demandé au SDEER de lancer les études d'enfouissement des réseaux aériens sur le tronçon de l'avenue de Saintonge situé entre le giratoire Charles de Gaulle et celui de la rue du Docteur Jean,

Considérant que cet enfouissement de réseau concerne aussi le réseau téléphonique appartenant à Orange,

Considérant que cet enfouissement fait l'objet d'une proposition de convention avec ce Concessionnaire pour fixer les règles de participation techniques et financières relatives à ce chantier,
Considérant que cette convention prévoit que la Ville prenne en charge le génie civil dédié au réseau télécom et que le concessionnaire Orange fasse son affaire de la fourniture et pose du câblage,
Considérant que pour réaliser cette opération, la Ville doit valider ce projet de convention,
Considérant que les crédits seront à inscrire au budget 2017, en section d'investissement.

Après consultation de la Commission « Gérer » du vendredi 6 janvier 2017.

Délibère

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer la convention-ci jointe et l'ensemble des documents s'y rattachant,

Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2017-5. CESSIOn DE PARCElLES ZI LES CHARRIERS CADASTREES AR N°801, 19 RUE DU MOULIN DE PABAN

Monsieur ENGELKING salue l'ensemble des personnes présentes. Il précise qu'il s'agit de la vente par la Ville d'un petit terrain qui se trouve sur la zone des Charriers. Il sera acquis par un propriétaire qui dispose déjà d'un terrain à côté pour lui permettre de s'agrandir.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et passe aux votes.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1311-9 et les suivants, L. 2121-29 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L. 3211-14,

Vu le courrier de M. et Mme CARNEIRO domiciliés au 13 rue du Mégalithe 17460 à Préguillac, représentés par le cabinet Immo Patrimoine, demandant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n°801,

Vu l'avis de France domaine 2016-415V0926-8 Z16 du 03/08/2016,

Considérant que la commune de SAINTES commercialise des terrains à bâtir sur la Parc d'Activités des Charriers,

Considérant que M. et Mme CARNEIRO souhaitent acquérir le terrain cadastré section AR n°801, d'une surface d'environ 1038 m² situé 19 rue du Moulin de Paban dans la zone des Charriers à Saintes,

Considérant la proposition du 25 novembre 2016 de M. et Mme CARNEIRO faite à la commune pour acheter cette parcelle moyennant un montant de 20 760 € TTC,

Considérant que la présence du périmètre de protection du captage d'eau potable du Lucérat exclut l'implantation de certaines activités potentiellement polluantes et nécessite des normes de gestion des eaux de ruissellement plus coûteuses qu'auparavant,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du mardi 3 janvier 2017,

Délibère

- Sur la cession de la parcelle cadastrée section AR n°801, d'une superficie d'environ 1038 m², pour un montant forfaitaire de VINGT MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (20 760€) TTC, à M. et Mme CARNEIRO ou par tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer l'acte de transfert de propriété réalisé par Maître Guillaume GERMAIN à SAINT-PORCHAIRE, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire, au frais de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Monsieur le Maire demande s'il est possible de voter les trois délibérations de façon groupée concernant les associations Boiffiers-Bellevue et Belle-Rive.

Il passe la parole à Monsieur LANDREAU pour présenter les délibérations.

Monsieur LANDREAU salue l'ensemble des personnes présentes. Il indique qu'il s'agit de passer des avenants pour les associations Boiffiers-Bellevue et Belle-Rive pour l'année 2017 et de prévoir des avances de subventions au prorata de la somme allouée en 2016.

Le Maire demande s'il y a des questions et passe aux votes.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

2017-6. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016 VILLE DE SAINTES / ASSOCIATION BOIFFIERS BELLEVUE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 stipulant l'obligation de la collectivité de conventionner avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €,

Considérant que la convention 2016 est arrivée à terme le 31 décembre 2016,

Considérant qu'il convient donc d'avenanter la contractualisation sur la base de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la ville et l'association Boiffiers Bellevue, qui définit les objectifs prioritaires partagées et les engagements de chaque partie,

Après consultation de la Commission « Soutenir » du mardi 3 janvier 2017,

Délibère

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer l'avenant n°1 ci-joint à la convention d'objectifs annuelle avec l'association Boiffiers Bellevue pour l'année 2017,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2017-7. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016 VILLE DE SAINTES / ASSOCIATION BELLE-RIVE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 stipulant l'obligation de la collectivité de conventionner avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €,

Considérant que la convention 2016 est arrivée à terme le 31 décembre 2016,

Considérant qu'il convient donc d'avenanter la contractualisation sur la base de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la ville et l'association Belle-Rive, qui définit les objectifs prioritaires partagées et les engagements de chaque partie,

Après consultation de la Commission « Soutenir » du mardi 3 janvier 2017,

Délibère

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer l'avenant à la convention d'objectifs annuelle avec l'association Belle-Rive pour l'année 2017,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

2017-8. AVANCES SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « BOIFFIERS BELLEVUE » ET « BELLE RIVE »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'activité des associations ci-dessous recensées et leur place dans le tissu socio-économique de la Ville,

Considérant que les dites associations peuvent avoir besoin de trésorerie en début d'année civile pour faire face à leurs obligations financières,

Considérant que le vote du budget primitif pour l'année 2017 est programmé au 1^{er} trimestre 2017,

Considérant qu'une avance de subvention peut être accordée par la Ville,

Considérant que le montant de cette avance est pris en compte lors de l'examen des demandes de subventions pour l'année 2017 mais ne préfigure pas le montant de la subvention 2017 que la Ville peut attribuer,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du mardi 3 janvier 2017,

Délibère

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, d'accorder aux associations qui ont perçu plus de 23 000 € en 2016, une avance de subvention au prorata de la somme allouée en 2016 et comme suit :

Associations	Subvention allouée en 2016	% part	Avance
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE			
Belle Rive	124 000	25 %	31 000
Boiffiers Bellevue	177 000	25 %	44 250

Après en avoir délibéré,
ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAUPOUET dit que dans les éléments contribuant au Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur le Maire a rappelé que chaque adjoint a la charge d'un quartier de la ville. La remontée des informations vers les adjoints se fait notamment à travers le Conseil de quartier animé par les habitants. « Il est difficile de bien saisir, avec le recul, l'utilisation que vous faites des Conseils de quartier et des remontées faites par vos 12 adjoints. »

Il rappelle que la liste 'Saintes-Passionnement' a été favorable à l'institution des Conseils de quartier, très utiles s'ils sont bien mis en œuvre.

La question de l'utilisation de Conseil de quartier peut croiser la question du sondage à 12 000 € qui étaient évoqué par Madame HENRY.

« L'institution du Conseil de quartier est pertinente, l'investissement des citoyens qui participent à ces Conseils est tout à fait à souligner positivement, mais l'utilisation faite par Monsieur le Maire et la majorité paraît peu perceptible. Cela est forcément à souligner par le recours que vous êtes obligés de faire à un sondage afin d'être en mesure de savoir ce que pensent les Saintais de votre action.

Si vous êtes à l'écoute de la population grâce au Conseil de quartier et à vos douze adjoints au lieu de dix, pourquoi avez-vous besoin d'un sondage à 12 000 € pour savoir ce que pense la population ? N'est ce pas une dépense excessive ? Cela constitue une dépense excessive : Soit option 1, c'est fort peu utile si vos adjoints font effectivement les remontées d'information des Saintais. Ou option 2 : une dépense excessive et un constat d'échec de l'utilisation de Conseil de quartier, car malgré la remontée d'informations, vous avez quand même besoin d'un sondage pour savoir ce que pensent les Saintais.

Cela peut être une option, ou l'autre, voire même le cumul de l'option 1 et Option 2. »

Monsieur le Maire propose une quatrième option. Il indique que dans toutes les villes, des enquêtes de satisfaction sont effectuées. « Cela n'empêche pas d'avoir des Conseils de quartier, des adjoints qui travaillent à la remontée d'informations, mais qui permettent, notamment à mi mandat, d'avoir un point et ensuite de pouvoir avoir les résultats d'enquêtes permettant de corriger et surtout d'être à l'écoute de nos concitoyens. » Il donnera rendez-vous dès la réception du résultat de cette enquête de satisfaction.

Madame GROLEAU s'interroge sur l'intérêt du sondage. Elle dit comme Madame BLEYNIE, elle a été sondée. « Les questions, c'était n'importe quoi car on n'arrive pas à y répondre correctement. Par exemple : que pensez-vous des travaux de la passerelle ? De l'entrée du Lycée Bellevue ? Du rond-point des pompiers ? Il n'y a pas de place pour dire que les travaux étaient nécessaires mais qu'ils sont disproportionnés et coûteux par rapport aux besoins. Les réponses qu'on pouvait donner étaient : « très satisfait, satisfait, ou pas satisfait ».

Monsieur le Maire répond que toutes les villes le font. Tout a été dit à ce sujet et il lui demande de lire l'article de Sud-Ouest consacré au sondage.

Madame VIOLLET rappelle ce qui a été déjà évoqué. « Le sondage était prévu dans le cadre d'un marché qui a été passé en début de mandat, sous couvert d'un appel d'offres, dans le cadre d'un budget voté par le Conseil Municipal pour lequel il n'y a pas eu de coût supplémentaire.

C'est une enquête pour connaître la satisfaction. On peut répondre par « très satisfait, satisfait, ou pas satisfait ». C'est le principe des sondages pour les réponses à apporter. Ce sont des questions fermées pour avoir des données quantitatives ». Elle dit qu'elle n'est pas en capacité d'étudier la compétence de BVA. Ce n'était peut être pas nécessaire, mais elle considère que c'est salutaire d'interroger les habitants à mi-mandat.

Madame GROLEAU demande, d'après l'information reçue, si les jardins familiaux de Boiffiers Bellevue resteraient sur place en accord avec la Société Aunis Foncière.

Monsieur LANDREAU dit qu'il ne peut pas confirmer cette information car il ne connaît pas la société indiquée. Il s'agit peut-être de l'Établissement Foncier Public Régional. Il indique qu'un appel à projets est en cours concernant la résidentialisation de ce quartier. Il précise que les jardins familiaux ne seront pas supprimés. La Ville recherchera des terrains pour les relocaliser. Il indique que les résultats de l'appel à projet seront reçus en fin janvier.

Monsieur EHLINGER pose deux questions. Il souhaite comprendre en quoi consiste :

- le pôle de services à la personne dont une résidence senior ;
- l'activité de la Société Berger LEVREAUX (prestations de service d'un montant de 26 197 €).

Monsieur SCHMITT répond à la question relative au site Saint-Louis. Il dit qu'il y aura une autre forme de résidence pour les personnes âgées qui n'est pas « EHPAD », puis une maison médicale demandée par des professionnels de santé.

Monsieur EHLINGER poursuit sa question en demandant « si ce n'est pas l'EHPAD, qu'est ce que c'est ? »

Monsieur SCHMITT dit que pour le moment, il ne peut pas répondre à cette question car les propositions reçues sont variées, et que nous n'avons pas une étude sur les besoins réels de types de maisons.

Monsieur EHLINGER répond : « Nous parlons de programme mais pas de projet. » Il est étonné que sur des sujets sensibles concernant l'hébergement des personnes âgées, il y ait encore dans des interrogations.

Monsieur SCHMITT indique qu'un appel d'offres a été lancé à une assistance de maîtrise d'ouvrage dont les résultats seront communiqués d'ici 3 semaines ou 1 mois. « A ce moment-là, nous pourrons nous pencher sur la spécialisation que nous allons apporter à notre maison médicale. »

Madame VIOLLET répond à la question concernant BERGER LEVRAULT. Il s'agit d'un éditeur de logiciel pour la gestion des Ressources Humaines et Finances. Des renouvellements sont signés pour utiliser le logiciel.

Monsieur le Maire clôt le débat et remercie l'ensemble des participants à ce Conseil.

La séance s'achève à 20.41.